

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 2 juillet 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 2 juillet 2025 à 18 h 30 au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

PRÉSENCES

Mme Caroline Lacroix, présidente
Mme Karine Morin, vice-présidente
M. Pierre Asselin (visioconférence)
Mme Josée Banville
M. Benoit Champagne
Mme Mélissa Fournier
Mme Jelena Jovic
M. Jean-François Paradis
M. Étienne Poirier
M. Bruno Thivierge
Mme Béatrice Vandavelde

Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Serge Dion, directeur général adjoint

ABSENCE

Mme Julie Jutras

1. OUVERTURE

CA-250702-1.1

Ouverture de la séance par la présidente à 18 h 30

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal
de la séance du conseil d’administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-250702-1.2

Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, et résolu :

QUE l’ordre du jour soit adopté en devançant le point 1.11. *Période de questions du public et suivis* avant le point 1.4. *Inscription au procès-verbal du nom des membres désignés du conseil d’administration.*

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

CA-250702-1.3

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025

Il est proposé par Mélissa Fournier, administratrice, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

CA-250702-1.4

Inscription au procès-verbal du nom des membres désignés du conseil d’administration

Membres parents	Candidat(e) élu(e)
District 2 : Arc-en-Ciel, Notre-Dame-du-Sourire, Plein-Cœur, Saint-Gabriel, Saint-Philippe, Tournesol	Étienne Poirier
District 4 : Brassard-Saint-Patrice, Deux-Soleils, Dominique-Savio, Jardin-des-Frontières, Saint-Barthélemy, Saint-Pie-X, Sainte-Marguerite	Béatrice Vandavelde

Membres du personnel	Candidat(e) élu(e)
Personnel enseignant	Bruno Thivierge
Personnel de direction d’établissement	Mélissa Fournier

Membres de la communauté	Candidat(e) élu(e)
Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	Jelena Jovic

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-250702-1.11

Période de questions du public et suivis

La présidente du comité de parents fait des représentations en lien avec les coupures budgétaires.

Un membre du comité de parents fait aussi des représentations en lien avec les compressions budgétaires.

CA-250702-1.5

Assermentation des membres par la directrice générale (art. 143.3 LIP)

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c I-13.3), la directrice générale reçoit le serment des administrateurs :

Mme Mélissa Fournier prête serment.
Mme Jelena Jovic prête serment.
M. Étienne Poirier prête serment.
M. Bruno Thivierge prête serment.
Mme Béatrice Vandavelde prête serment.

CA-250702-1.6

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un CSS francophone – Déclaration (art. 4)

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, rappelle les principales règles d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration.

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un Centre de services scolaire francophone*, la secrétaire générale demande aux nouveaux administrateurs de signer un formulaire par lequel ils déclarent connaître, comprendre et s'engagent à respecter les normes d'éthique et de déontologie qui leur sont applicables.

CA-250702-1.7

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un CSS francophone – Déclaration des intérêts personnels (art. 12)

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, rappelle les règles relatives aux conflits d'intérêts.

Conformément à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un Centre de services scolaire francophone*, la secrétaire générale demande à tous les administrateurs de signer un formulaire par lequel ils déclarent leurs intérêts personnels.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-250702-1.8

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels – Formulaire de divulgation des renseignements personnels (art. 53)

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, rappelle les règles relatives à la confidentialité des renseignements nominatifs reçus des membres et recueille les renseignements nominatifs nécessaires à la charge des membres. Conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* (L.R.Q., c A-2.1), la secrétaire générale demande aux membres l'autorisation de divulguer ou non les renseignements nominatifs.

CA-250702-1.9

Présentation des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration font une brève présentation de leur parcours, leur formation et leurs intérêts.

CA-250702-1.10

Présentation de la directrice générale

La directrice générale, Lisa Rodrigue, se présente aux membres du conseil d'administration.

2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-250702-2.1

Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs*.

3. POINTS DE DÉCISION

4. POINTS D'INFORMATION

CA-250702-4.1

Présentation du mandat des membres des comités du conseil d'administration

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, présente le mandat des comités du conseil d'administration. La nomination des membres des comités se fera lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du 30 septembre 2025.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-250702-4.1.1

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé des personnes suivantes :

- Président du conseil d'administration;
- Deux administrateurs;
- Deux administrateurs substitués;
- Directrice générale, sans droit de vote;
- Secrétaire général, sans droit de vote.

Le mandat est d'une durée de deux ans et consiste à :

- Assister les membres du conseil d'administration dans l'application des normes d'éthique et de déontologie;
- Élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du CA;
- S'assurer que tous les membres du CA et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre.

CA-250702-4.1.2

Comité de vérification

Le comité de vérification est composé des personnes suivantes :

- Trois administrateurs;
- Directrice générale;
- Directeur du Service des ressources financières (un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière).

Le mandat est d'une durée de deux ans et consiste à :

- Assister les membres du CA pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. En ce sens, le comité de vérification analyse notamment les résultats financiers et les recommandations découlant des vérifications, à la suite de quoi il recommande au CA le dépôt des états financiers.

CA-250702-4.1.3

Comité des ressources humaines

Le comité de ressources humaines est composé des personnes suivantes :

- Président du conseil d'administration;
- Deux administrateurs;
- Deux administrateurs substitués;
- Directrice générale;
- Directeur du Service des ressources humaines.

Le mandat est d'une durée de deux ans et consiste à :

- Assister les membres du CA dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que les critères de sélection du directeur général adjoint et des directions d'établissement.
- Proposer au MEQ les besoins locaux exprimés par le conseil d'administration du CSSDS dans le cadre du processus de nomination des directeurs généraux selon la *Loi sur l'instruction publique*.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

- Élaborer un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire.

CA-250702-4.1.4

Comité consultatif de transport scolaire

L'article 188 de la LIP prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au *Règlement sur le transport des élèves*.

Le comité consultatif de transport des élèves est composé des personnes suivantes :

- Directrice générale ou Directeur général adjoint;
- Responsable des services de transport des élèves;
- Un directeur d'école;
- Un représentant du comité de parents;
- Deux administrateurs.

Le mandat est d'une durée d'un an et consiste à donner son avis sur :

- Le plan d'organisation du transport des élèves et sur les modalités d'octroi des contrats de transport d'élèves;
- Les critères et les modalités d'utilisation d'un service visé à l'article 298 de la LIP (place disponible);
- Sur l'affectation de tout ou partie du montant d'une subvention allouée pour le transport des élèves qui peut être affecté à d'autres fins.

CA-250702-4.1.5

Comité d'examen des plaintes

Le comité d'évaluation des plaintes est composé des personnes suivantes :

- Directrice générale ou Directeur général adjoint;
- Trois administrateurs;
- Deux administrateurs substitués.

Le mandat est d'une durée de deux ans et consiste à :

- Étudier les dossiers de plainte pour lesquels le CSSDS souhaite infirmer les recommandations du protecteur régional de l'élève;
- Prendre la décision qui, à son avis, aurait dû être prise en premier lieu.

CA-250702-4.2

Nomination des membres du comité de vérification

Le comité de vérification est composé de cinq membres, dont le président et trois administrateurs. Il y a donc trois postes à combler.

La directrice générale, Lisa Rodrigue, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Caroline Lacroix, administratrice, propose sa candidature.

Karine Morin, administratrice, propose sa candidature.

Josée Banville, administratrice, propose sa candidature.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

Lisa Rodrigue, directrice générale, déclare close la période de nomination.

Considérant l'absence d'opposition, Caroline Lacroix, Karine Morin et Josée Banville sont nommées membres du comité de vérification.

CA-250702-4.3

Allocation de présence et frais remboursables

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, présente le décret pour l'allocation de présence et les frais remboursables.

CA-250702-4.4

Police d'assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, présente la couverture d'assurance responsabilité des administrateurs du Centre de services scolaire des Sommets.

CA-250702-4.5

Préparation des séances - Transmission de la documentation

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, informe les membres des modalités relatives à la transmission des documents en vue des prochaines rencontres.

CA-250702-4.6

Présentation des règles de fonctionnement du conseil d'administration

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, informe les membres des règles de fonctionnement du conseil d'administration.

CA-250702-4.7

Formation obligatoire pour les nouveaux membres

La présidente, Caroline Lacroix, précise que la formation obligatoire des nouveaux membres sera disponible sous peu et suggère des moments de rencontres.

5. AFFAIRES DIVERSES

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

CONSIDÉRANT les nouvelles mesures pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire du ministère de l'Éducation et l'optimisation des effectifs imposés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la mobilisation en cours pour dénoncer ces mesures;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT la demande de la présidente d'envoyer une lettre de la part du conseil d'administration au ministre de l'Éducation pour partager les inquiétudes;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, d'envoyer une lettre de la part des membres du conseil d'administration pour exprimer les inquiétudes à l'égard des récentes annonces budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. RAPPORT DES COMITÉS

8. CLÔTURE

CA-250702-8.1

Période d'intervention des membres du conseil

CA-250702-8.2

Levée de l'assemblée à 19 h 46

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

À la suite de la levée de l'assemblée, les membres du conseil d'administration font l'évaluation de la rencontre.

La présidente

La secrétaire générale